

Pact Arim



Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat

en mouvement

A L A U N E

Accompagner les personnes dans leur projet : un défi au quotidien

Aider une personne âgée ou handicapée à adapter son logement, agir pour permettre à une famille aux ressources modestes à trouver un logement adapté à ses besoins et pouvoir s'y maintenir durablement, nécessite de prendre en compte de façon précise la situation des personnes.

Aider une copropriété dégradée à se remettre à flot, sortir un logement de l'insalubrité, développer une offre locative adaptée, accompagner les ménages dans leur parcours d'insertion au travers du logement, nécessite d'étudier au plus près les besoins des personnes.

Les actions conduites pour améliorer ou adapter l'habitat des personnes seules comme des familles imposent d'examiner avec elles le souhaitable et le possible.

La compétence technique, financière, sociale doit s'adapter aux situations des personnes. Celles-ci doivent être au centre de tous les projets d'habitat pour assurer durablement l'amélioration de leur cadre de vie. Toutes les compétences doivent s'articuler autour d'elles.

Les contraintes techniques et financiè-

res qui pèsent souvent lourdement sur les projets à mettre en œuvre, ne doivent pas "in fine" être les éléments décisifs à prendre en compte. L'ambition du Mouvement Pact Arim réside dans la recherche de solutions où le projet des hommes et des femmes à accompagner dépassent les contraintes et où la compétence des équi-

pes et l'ambition militante surmontent les difficultés au profit des personnes.

C'est le fil rouge de notre action, la raison d'être du projet associatif porté par le Mouvement Pact Arim.

Une partie du succès du plan de cohésion sociale est à ce prix.



GRAND ANGLE > PAGE 2

- Rencontre avec Nelly Olin
Ministre déléguée à l'intégration

DOSSIER > PAGES 3 À 5

- Dans le Tarn, le Nord, le Val d'Oise,
au Pays Basque :
4 exemples d'accompagnement social par des Pact.

ACTIONS LOCALES > PAGES 6 ET 7

- Le Pact des Côtes d'Armor se mobilise
pour l'habitat durable
- Le Pact du Jura propose ses compétences en Urbanisme
- Rencontre avec Maurice Bourges

ACTIONS FÉDÉRALES > PAGE 8

- Brèves fédérales
- 17 et 18 octobre 2005, Rencontre de Rennes

Rencontre avec



Nelly OLIN

Ministre déléguée à l'intégration,
à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion

Pact Arim en Mouvement : Le CNLE* et la loi de cohésion sociale veulent favoriser le développement de l'offre d'hébergement et de logement d'insertion. Comment comptez-vous mobiliser les collectivités locales ?

Nelly Olin : L'objectif du Gouvernement vise à mettre en œuvre une répartition territoriale plus équilibrée et plus harmonieuse. J'ai donc souhaité que la concertation avec les collectivités territoriales soit renforcée, et plus particulièrement avec les Maires des communes d'implantation.

Cette démarche de concertation a été adoptée pour la création des places de maison relais - pensions de famille, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).

Le Plan de cohésion sociale, élaboré autour de Jean-Louis Borloo, est la traduction concrète de cette démarche. Il prévoit de résoudre la crise du logement par le renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence.

Ainsi, le Plan prévoit la création de 4 000 places en maisons relais, habitat adapté pour des personnes en grande exclusion, afin d'atteindre 6 000 places en 2007. Parallèlement, le plan prévoit de majorer l'aide accordée par l'Etat pour chaque place (de 8 à 12 euros) afin de faciliter le financement du couple d'hôtes gérant la maison relais.

De plus, 1 300 places de CHRS seront créées et 500 places d'urgence transformées pour atteindre 100 000 places d'hébergement d'ici à 2007. Là encore, la concertation sera favorisée pour permettre une répartition plus équitable entre les territoires et plus proche des besoins de chaque collectivité.

Cette même démarche de concertation a été adoptée pour la création, en trois ans, des 7 000 places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), places dont le nombre a doublé en 18 mois. Je précise qu'en 2002, 37 départements ne disposaient d'aucun CADA. Aujourd'hui, il n'en reste que deux.

PAM : Comment comptez-vous aider le Mouvement Pact Arim à produire plus de lieux d'hébergement et de logements d'insertion ?

N.O. : L'insuffisance de l'offre de logements compatibles avec les besoins et les ressources des ménages dans le parc privé comme dans le parc HLM, la persistance du mal logement, de l'insalubrité et de l'exclusion ont conduit le Gouvernement à adopter le Plan de cohésion sociale. Le second

pilier de ce Plan vise à résoudre cette crise du logement, par le rattrapage des retards en matière d'offre de logement locatif social, par la mobilisation du parc privé, par le renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence.

La Fédération des Pact Arim s'est engagée à accompagner la mise en œuvre de ces programmes, en mobilisant son réseau à tous les niveaux. Un accord-cadre entre cette Fédération, Marc-Philippe Daubresse, Ministre délégué au logement et moi-même est en cours de finalisation. Il vise à préciser l'engagement des parties pour la mise en œuvre du Plan de cohésion sociale, et à décliner les actions d'accompagnement et les moyens nécessaires à la concrétisation de ces engagements.

Je suis très attachée à cet accord associant l'Etat au partenaire essentiel dans le champ de l'habitat privé à vocation sociale, car c'est une étape supplémentaire permettant de résoudre la crise du logement.

PAM : Comment pensez-vous vous assurer que les moyens décentralisés nécessaires à l'accompagnement des ménages et l'aide à la gestion seront durablement mis en place ?

N.O. : La décentralisation a pour objectif de permettre une gestion de proximité, au plus près des besoins et attentes de nos concitoyens.

Dans le cadre de l'accompagnement et de l'aide à la gestion, les moyens engagés par l'Etat notamment dans le cadre des fonds d'aide (type FSL, FSE...) ont été transférés aux départements, mais les modalités de fonctionnement de ces fonds sont prévues par l'article 65 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004. Ainsi, un F.S.L est créé dans chaque département afin d'accorder des aides financières aux personnes ne pouvant plus faire face aux charges d'eau, d'énergie et de téléphonie.

Le décret du 2 mars 2005 est venu préciser le contenu du règlement intérieur du FSL afin de fixer des règles communes. Le règlement intérieur sera obligatoirement soumis au comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Enfin, j'ai tenu à ce que ces Plans soient élaborés conjointement par l'Etat et le département, et ce afin que l'Etat joue pleinement son rôle.

* Conseil National de Lutte contre l'Exclusion

L'aide aux personnes les plus modestes : le savoir-faire irremplaçable des Pact Arim

Dans le Tarn, le Nord, le Val d'Oise, au Pays Basque, ailleurs en France Métropole ou dans les DOM, dans les réponses qu'elles apportent aux familles, les associations du Mouvement mettent les personnes au centre du projet à mettre en œuvre. Cette ambition, parfois difficile à tenir, à financer dans la durée permet aux familles de s'insérer durablement dans leur environnement et leur cadre de vie.

Dans le Tarn, le Pact aide des Rmistes à réhabiliter leur logement

À l'heure où l'on parle beaucoup d'accession à la propriété pour des familles à faibles revenus, il existe, surtout en zones rurales, des logements vétustes occupés par des propriétaires à faibles ressources pour lesquels tout doit être fait pour qu'ils puissent continuer d'occuper leur maison. Qu'il s'agisse d'un héritage, maison familiale importante affectivement, ou d'une acquisition « mal calculée », il est souvent primordial de conserver ce logement pour ne pas grossir encore les rangs des demandeurs de logements sociaux et parce qu'il n'est pas facile de passer du statut de propriétaire à celui de locataire.

« Dans le Tarn, il existe des propriétaires Rmistes qui occupent des logements qui ne passeraient pas l'examen de la décence, peut-être même pas celui de l'insalubrité ! Lorsque les services sociaux nous les signalent, nous prenons contact avec eux pour évaluer leur capacité de réalisation du projet de réhabilitation » note Edith Grunberg la directrice du Pact.

Les services du Pact examinent alors plusieurs facteurs qui sont nécessaires pour arriver à mener ces projets à leur terme. Il s'agit de l'état du bâtiment et de la possibilité de programmer les travaux prioritaires en fonction des éléments techniques et financiers : travaux urgents pour la sauvegarde du bâti, travaux utiles pour améliorer le confort des habitants, choix des travaux subventionnables par l'ANAH. Il s'agit aussi de la capacité de la famille à accepter et à s'investir dans ce projet, pas tant sur le plan financier que du point de vue de son implication dans les démarches, ou quelques fois dans certains petits travaux.

Un accompagnement sur-mesure

Ces premières évaluations faites, le PACT établit un plan de financement qui fait intervenir de nombreux organismes comme l'ANAH pour les propriétaires occupants, le Conseil Général qui peut subventionner 50 % du montant total des travaux plafonné à 5 335 €, la Caisse d'Allocations familiales et, depuis peu, la SA Crédit Immobilier qui intervient sous forme d'une subvention ou d'un prêt à 0 %, dans le cadre de la charte pour le développement d'une accession sociale rénovée. « Mais dans tous les cas, un apport personnel, même minime est exigé » souligne Edith Grunberg.

Lorsque l'opération présente une importance ou une certaine complexité, le PACT assure alors un suivi technique plus complet en organisant des réunions de chantier avec les artisans. A chaque fois que cela est possible, les entreprises d'insertion oeuvrant dans le Tarn sont sollicitées. Le PACT, désigné en tant que mandataire lors du montage du dossier, mobilise les financements, établit les « Bon à payer » ou règle les fournisseurs.

Pour Edith Grunberg, « ces demandes, une dizaine par an, ne représentent pas grand chose dans l'activité du PACT, même si elles sont souvent difficiles à boucler, lourdes à gérer et à mener à terme. Elles sont pourtant révélatrices du travail de dentelle, du sur-mesure, qui permet à quelques familles d'avoir un projet « maison » valorisant et de le mener à terme, de garder un bien immobilier et le transmettre en meilleur état et d'y vivre plus confortablement ».



Avec le Pact de Roubaix, les personnes en grande difficulté bénéficient d'un accompagnement social lié au logement

Pour le Pact de Roubaix, l'accompagnement social lié au logement puise ses principes dans les valeurs fondamentales du mouvement PACT : aller vers les publics les plus en difficultés et croire dans les potentialités de l'Homme. Cette action vise à la fois à accompagner l'entrée dans le logement et l'acte d'habiter. Mais son efficacité repose sur le professionnalisme de l'équipe et l'association de nombreux partenaires.

L'accompagnement social individualisé s'inscrit dans une volonté de rendre les personnes autonomes pour favoriser un accès ultérieur au logement social ou privé. Dans ce but, le Pact de Roubaix travaille avec les familles sur l'apprentissage à la gestion du budget, sur l'investissement du logement à travers la nécessité de règles d'hygiène et d'occupation de l'espace, enfin sur le comportement et l'environnement pour des rapports harmonieux avec le voisinage. De plus, pour favoriser l'indispensable stabilité de la famille, l'accompagnement prend aussi en considération les relations entre les différents membres de la famille, les problèmes de santé ou de difficultés d'être, significatives parfois d'une lourde histoire de vie.

Un dispositif bien rodé

Pour répondre à ce véritable challenge humain, le Cal Pact n'a pas lésiné sur les moyens. Au sein de son service de développement social, 10 agents sociaux sur 35 sont dédiés à cette mission d'accompagnement social lié au logement. Après un premier contact au Pact, l'agent social rencontre la famille à son domicile pour un diagnostic social qui vise à faire le point sur les difficultés et les potentialités de la famille. Une Commission d'Orientation décide alors de l'orientation soit vers d'autres bailleurs, soit, si un accompagnement social est nécessaire, vers « l'outil logement géré par le Pact » le plus adapté : bail classique, CHRS, Résidence Sociale, Foyer Personnes Agées. Le bilan est impressionnant : en moyenne annuelle, sur 600 à 700 situations traitées en Commission d'Orientation, plus de 50 % reçoivent un accord pour un accompagnement social. Présentés en Commission d'Attribution, ces dossiers permettront aussi à plus de 150 familles d'être relogées au CAL PACT de Roubaix chaque année.

Des partenariats incontournables

Mais rien ne serait possible sans les financements du FSL et de la CLI destinés à ces publics en grandes difficultés. En effet, le FSL ou la CLI financent l'équipe sociale sur la base d'un forfait d'une personne pour 38 familles sur une durée de 3 ans.

En complément, le PACT développe un partenariat concret autour d'objectifs partagés et d'une définition claire des rôles de chacun, le cas échéant, inscrits dans une convention de fonctionnement. Les partenaires sont multiples. Les UTPAS* au travers de leurs travailleurs sociaux sont évidemment des partenaires quotidiens. Mais le PACT assure aussi un accompagnement social global : afin de proposer à ces familles des solutions adaptées et efficaces, il établit des liens avec des associations intervenant sur des domaines spécifiques : Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie, Centre Médico Psychologique, Association de lutte contre la toxicomanie, les CCAS, etc.

*Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale

L'aide aux personnes le savoir-faire



A Bayonne, le Pact favorise l'insertion grâce à l'auto réhabilitation

Depuis 15 ans, le Bureau d'accès au logement de Bayonne, un des services du Pact du Pays Basque, a pour but l'insertion par le logement et le relogement de personnes, de familles allocataires du RMI ou défavorisées. Le maintien dans les lieux avec la réalisation de travaux d'amélioration constitue ainsi l'une des réponses proposées, à côté de la prévention des expulsions, l'accompagnement à l'accession à la propriété, la recherche de logements adaptés ...

Pour Michel Elissalde, directeur adjoint du Pact, « les travaux peuvent être réalisés de différentes façons selon leur importance et la technicité requise, ainsi que l'engagement et les compétences des personnes concernées. Certains le sont en amélioration avec intervention de professionnels du bâtiment. D'autres, au moins pour une partie, le sont en auto réhabilitation, notamment dans le cadre de son contrat d'insertion, lorsque l'occupant est bénéficiaire du RMI. »

L'autoréhabilitation ne conduit pas à laisser le bénéficiaire seul face aux travaux. Le Pact accompagne cette démarche, d'abord, en désignant un de ses techniciens qui est chargé du dossier travaux, depuis son origine jusqu'à sa clôture. Il est le référent de l'action « travaux » menée par le bénéficiaire, auprès des travailleurs sociaux. Il participe également avec le travailleur social à la motivation des familles pour que l'expérience soit menée à son terme dans les meilleurs

les plus modestes : irremplaçable des Pact Arim



copyright : olivier pasquier/le bar Floreal

délais et que la famille puisse en tirer les bénéfices. Ce technicien procède au diagnostic technique, puis il établit une liste des travaux réalisables par le demandeur. Il s'agit de travaux en auto réhabilitation qui seront uniquement des travaux de finition (peinture, tapisserie, revêtement de sol, faïence, petite menuiserie).

Souvent, un moniteur en auto réhabilitation intervient alors pour soutenir les bénéficiaires dans leur projet de travaux en leur fournissant les matériaux et le matériel nécessaire à leur réalisation, en fournissant les conseils techniques et en aidant si besoin les personnes. En aucun cas il ne doit faire à la place de la personne. Cependant il est souvent amené à réaliser des tâches que les personnes ne sont pas en mesure de faire.

Le bilan de cette action mérite d'être souligné. En 2004, sur l'agglomération de Bayonne, 112 demandes ont été traitées dont 86 sont déjà terminées, pour moitié par des propriétaires occupants et pour moitié par des locataires. Le prix moyen des travaux est de 5 500 € pour un propriétaire occupant et de 1 393 € pour un locataire.

Un exemple qui contribuera à la mise en place par l'ANAH du dispositif d'autoréhabilitation.



Dans le Val d'Oise, le relogement et l'accompagnement social deviennent un vrai savoir faire des Pact Arim

Depuis plusieurs années, les Pact Arim d'Ile de France ont développé une nouvelle compétence pour le relogement, articulant travail social et ingénierie de relogement dans des contextes urbains et sociaux très divers : habitat indigne ou précaire, copropriétés dégradées et cités HLM vouées à la démolition.

Le projet de renouvellement urbain de la Croix-Petit à Cergy dans le Val d'Oise mené dans le cadre de l'ANRU illustre ce savoir-faire des Pact Arim.

Construit dans les années 70 dans la ville nouvelle de Cergy, l'îlot de la Croix-Petit a très vite conjugué toutes les difficultés urbanistiques comme sociologiques que rien n'a pu enrayer.

Dans le cadre de la nouvelle Agence Nationale de Rénovation Urbaine, le projet de renouvellement urbain prévoit la démolition de 465 logements et la construction de 900 logements autour d'un parc, selon le projet de mixité sociale porté par la municipalité, très investie dans le projet.

Deux Pact Arim sont chargés à la fois du relogement et de l'accompagnement social.

La mission de relogement

Début 2004, SCIC Habitat Ile de France confie au Pact Arim 93 en liaison avec le Pact Arim 95 une première mission de relogement de 105 ménages.

Une équipe composée d'un chef de projet et de deux chargés de relogement vont alors travailler en étroite collaboration avec l'équipe des travailleurs sociaux.

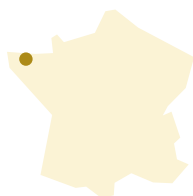
Il s'agit concrètement de trouver le logement adapté à la famille (surface, coût du loyer, localisation) et d'organiser la visite. Puis le Pact accompagne les familles pour la présentation du dossier en commission d'attribution, l'organisation du déménagement, la signature du protocole avec le bailleur, la mobilisation des aides via les travailleurs sociaux.

Le bilan est positif puisque, début 2005, 102 familles sont relogées ou en voie de l'être.

La mission d'accompagnement social

L'autre mission, confiée par la Ville de Cergy pour trois ans, porte sur l'animation et la coordination de l'équipe des travailleurs sociaux de la ville, du Conseil général et la CAF. Ainsi, à proximité de l'îlot Croix Petit, la Ville a organisé un espace accueil où sont installées les deux missions pour une bonne coordination entre les partenaires et un travail de proximité avec les familles. Les objectifs de l'accompagnement social sont d'aider les habitants, de les soutenir dans cette période de changement, de favoriser l'émergence de projets collectifs ainsi que leur participation.

Pour Antoine Patier, délégué de l'Union régionale des Pact Arim, cette expérience est intéressante car « elle implique les habitants concernés par la destruction de leur îlot d'habitation en créant une véritable dynamique sociale là où, dans d'autres sites on déplore un déplacement imposé aux populations mises devant le fait accompli ».



Une Société coopérative pour les copropriétés dégradées en Ile de France

L'Union régionale Ile de France des Pact est entrée au capital de la nouvelle SCIC « Coprocoop Ile de France » créée récemment à l'initiative de la Fédération nationale des coopératives HLM et dédiée aux copropriétés en difficulté. L'objet de cette société, qui demandera son statut d'Hlm dès que des collectivités locales l'auront rejointe, est principalement le portage temporaire de lots pour contribuer au redressement d'ensembles immobiliers.

URPACT Ile de France
Tél. : 01 40 01 06 72

Le Pact de la Creuse lutte contre l'insalubrité

A la suite à l'effondrement d'un plafond dans un logement d'une ancienne cité minière à Bosmoreau les Mines, une opération de résorption de l'insalubrité est lancée. Le CAL Pact de la Creuse est chargé du montage financier, administratif et technique de la remise en état totale de trois logements, avec le concours de l'ANAH et du Conseil Général.

Pour équilibrer le financement, le partenariat financier est élargi au Crédit Immobilier du Limousin, et pour la première fois un prêt est consenti à une famille au RMI dans le cadre de sa nouvelle politique sociale. La CRAMCO participe également au financement pour deux familles de retraités au titre de l'amélioration de l'habitat et de l'accessibilité.

Le CAL Pact de la Creuse, maître d'oeuvre de cette opération, a déjà livré un premier logement et les deux autres le seront prochainement.

Cal Pact de la Creuse
Tél. : 05 55 52 46 67

Errata

Dans le PAM n°4, la Maison relais gérée par l'Association Magdala a été localisée par erreur à Lille alors qu'elle se situe à Faches Thumesnil.

En Côtes d'Armor le Pact Arim se mobilise pour un habitat durable

Au-delà de son engagement historique dans l'amélioration des conditions de logement des plus modestes et le développement de l'habitat dans les territoires urbains et ruraux, le Pact-Arim des Côtes d'Armor a souhaité se mettre en position de responsabilité et d'implication dans la mise en œuvre des objectifs du développement durable.

Pour aborder cette nouvelle thématique, le Pact a élaboré un Projet associatif « Pour un habitat durable », et validé en 2004 à l'occasion de son quarantième anniversaire. « Il était important de préciser les principales orientations du Pact pour la période 2004-2008 » souligne Philippe Morice, le directeur. Et de citer en illustration « la réaffirmation de son appartenance au secteur de l'économie sociale et de sa capacité à servir et à défendre l'intérêt général ; le renforcement de son rôle de pilotage et d'expression des instances élues ; le développement de compétences nouvelles dans l'assainissement, les matériaux respectueux de la santé, les économies d'énergies, les énergies renouvelables, le foncier – VRD ; la mise en œuvre d'une organisation nouvelle et d'une démarche qualité ».

Un premier bilan encourageant

« Il ne s'agit pas de suivre une nouvelle mode » souligne Philippe Morice « mais, dans un contexte marqué par la remise en cause brutale d'activités traditionnelles comme les OPAH, le projet associatif devait se faire l'écho des démarches initiées par certaines collectivités intercommunales ou le Conseil Général des Côtes d'Armor ».

Et déjà, les premiers chantiers s'ouvrent. Le Pact réalise pour la Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha un Pro-

gramme Local de l'Habitat « durable ». Il assure aussi l'animation du volet habitat d'un Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Guingamp. Dans un autre domaine, plusieurs mairies lui confient la réalisation de programmes de suppression des installations autonomes d'assainissement polluantes. Enfin, prochainement, le Pact sera probablement engagé dans des projets de production foncière et de prise à bail de patrimoine à destination locative sociale, ce qui lui permettra de concrétiser ses intentions en matière d'habitat durable.

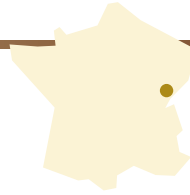
Par ailleurs, en lien avec les préoccupations du Conseil Régional de Bretagne, c'est l'Union Régionale qui se mobilise par la mise en place d'un groupe de travail consacré au développement durable et la volonté de s'inscrire progressivement au sein d'un réseau régional de compétences.

Face à la surconsommation et au gaspillage, l'habitat constitue, parmi d'autres, un domaine où de réels efforts devront être consentis. Telle est la nouvelle conviction du Pact des Côtes d'Armor.



Dans le Jura

la valeur ajoutée du PACT s'appelle aussi urbanisme



Le CAL – PACT du Jura a toujours placé l'habitat au centre de ses préoccupations et a promu l'idée qu'une action sur l'habitat ne pouvait pas se réduire au logement mais devait être conçue en liaison avec le paysage social et urbain environnant, l'espace public, les équipements, le quartier, les transports, l'emploi, bref, avec tous les « ingrédients » du cadre de vie.



L'urbanisme à visage humain

En 1993, le PACT du Jura se dote d'un service urbanisme pour apporter un soutien aux collectivités locales dans leurs projets de développement. Ce service réalise aujourd'hui des études d'urbanisme sur des thèmes aussi divers que les études urbaines et paysagères, les études et animation des opérations façades, les études d'impact ou de faisabilité, les études de ZAC et plans de lotissements, les documents d'urbanisme réglementaire, PLU et Carte Communale.

Au sein de son équipe de techniciens du bâtiment, conseillers habitat et chargés d'opérations, le PACT s'appuie sur un binôme d'urbanistes constitué d'un architecte et d'un géographe aménageur. Pour le directeur, Bernard Pasteur, « il est bon que ce binôme travaille ensemble pour croiser les analyses, confronter les points de vue et expériences. Cette approche pluridisciplinaire de l'urbanisme, parfaitement respectueuse des valeurs du Pact, met l'association en capacité d'apporter des réponses novatrices aux demandes des collectivités locales ».

Une action continue dans la durée

La force des interventions du PACT est de s'inscrire dans la durée, comme à

Morez, où une opération façade est menée méthodiquement depuis 15 ans ou encore à Cousance, bourg rural de 1 400 habitants, qui œuvre à préserver une vingtaine de commerces de proximité.

Suite à deux projets ponctuels en 1994 et 1997, la commune de Cousance s'est lancée dans une réflexion de fond toujours avec le soutien du PACT. En 2001, une étude globale de « cœur du village » permet au vu du diagnostic urbain, d'établir les potentialités et enjeux du centre ville ; un schéma de développement à long terme donne la trame des projets futurs.

En quatre ans, l'opération façade a obtenu un véritable impact urbain, l'implantation d'une superette a été discutée pour obtenir une synergie avec le centre ancien, la réhabilitation d'immeubles vacants a permis d'étoffer l'offre commerciale et de lutter contre la vacance des logements en plein centre, les espaces publics ont été repensés pour effacer le passage d'une nationale aujourd'hui détournée.

Cette revitalisation du village a nécessité une présence régulière et un long travail pédagogique, soutenue par des réunions publiques et la diffusion de plusieurs plaquettes montrant la cohérence des projets entre eux.

Et Bernard Pasteur de préciser les ressorts de l'action du Pact : « pertinence, présence et pédagogie ».

Maurice Bourges

Président du PACT des Hauts de SEINE



PAM : Comment concevez-vous votre rôle de Président ?

M.B. : Les objectifs des Pact Arim sont très proches de ceux qui m'ont été proposés tout au long de ma carrière de fonctionnaire : servir l'intérêt général dans des secteurs qui concernent de près la vie quotidienne des habitants : le logement, les transports, l'urbanisme, le cadre de vie. Cette présidence m'offre aujourd'hui la possibilité de poursuivre des objectifs pour lesquels j'ai été préparé. En regardant le mouvement Pact de l'intérieur, j'ai été frappé par la qualité technique et sociale de ses prestations et par la valeur de son personnel, salarié et bénévole, à tous les niveaux. En tant que nouveau président, j'espère beaucoup être en capacité de développer cette qualité.

PAM : Pourquoi 18 mois de transition pour succéder à André Laure à la présidence du Pact Arim des Hauts de Seine ?

Maurice Bourges : Mon élection marque, en effet, le terme d'une transition en douceur de 18 mois environ, souhaitée à la fois par André Laure et par moi-même. André Laure préside ce Pact depuis une vingtaine d'années. Il a également présidé la Fédération Nationale des Pact et l'Union Régionale. Cette longue histoire et sa grande expérience expliquent ce souhait d'une transition douce. De mon côté, une préparation en douceur à ses côtés me convenait parfaitement.

PAM : Cette transition en douceur pourrait-elle être recommandée aux autres Pact ?

M.B. : André Laure a choisi de passer le témoin à un successeur qui disposerait de temps pour se préparer dans les meilleures conditions. Cette période de préparation a certainement permis une meilleure continuité dans la conduite du Pact. Pour autant, peut-on la proposer comme règle ? Chaque Pact a des spécificités et une personnalité propre, et un changement de président restera toujours à la fois une période de fragilité à maîtriser et une occasion de progrès.

PAM : Quels sont vos objectifs pour le Pact Arim des Hauts de Seine ?

M.B. : J'ai proposé quatre objectifs :

- Continuer à gagner en qualité, grâce à la formation, l'organisation et la mise à disposition d'outils de travail efficaces
- Poursuivre notre politique de communication
- Développer les missions des bénévoles au delà de leur rôle déjà important dans l'accueil, l'écoute et le conseil aux habitants
- Renforcer les liens avec les autres Pact pour améliorer la performance globale du mouvement et lui permettre de continuer à jouer pleinement son rôle social.



➔ Développement des partenariats

La FNC PACT ARIM a signé dernièrement trois nouvelles conventions de partenariat. Elles concernent respectivement :

- France Terre d'Asile pour l'accès au logement de droit commun des réfugiés statutaires
- la FNAIM pour la réalisation d'un diagnostic accessibilité dans les copropriétés
- et la Fondation des Caisses d'Épargne pour la solidarité, en vue de l'amélioration des conditions d'habitat des personnes en situation de dépendance et de handicap (« bourses » aux logements adaptés, logements de simulations, retour à domicile après hospitalisation)

Contacts :

Action 1 : Béatrice Danès 01 42 81 97 73

Actions 2 et 3 : Eric Malevergne 01 42 81 97 77

➔ Social et ressources humaines : un plan de travail fourni

Suite aux négociations paritaires des derniers mois, plusieurs accords vont prochainement entrer en application dans les associations et organismes relevant de la convention collective nationale Pact Arim :

- grille des emplois toilettée pour tenir compte de l'évolution des activités et des métiers,
- avenant à l'accord sur la prévoyance,
- accord formation en vertu de l'application de la loi de mai 2004 réformant le régime de la formation professionnelle continue.

De plus, alors que la nouvelle loi handicap vient d'être votée, avec notamment un volet emploi, la FNC PACT ARIM conduit une étude sur l'emploi des travailleurs handicapés parmi les associations adhérentes, avec le soutien financier de l'AGEFIPH et le concours d'Habitat Formation.

➔ Plan de cohésion sociale : un accord cadre entre l'Etat et le Mouvement Pact Arim

Un accord cadre entre l'Etat et le Mouvement Pact Arim relatif à la mise en œuvre du plan de cohésion sociale 2005-2009 doit être signé au printemps. Il comporte quatre objectifs :

- développer l'offre de logements locatifs privés conventionnés et à loyers intermédiaires dans le parc privé
- relancer la production de logements d'insertion par les associations et les unions d'économie sociale (UES) dans une perspective sécurisée sur le long terme
- lutter contre l'habitat indigne et promouvoir les interventions favorisant le maintien des personnes dans un habitat décent et adapté aux usages
- accompagner les parcours d'insertion des ménages hébergés ou en situation précaire (relogement, sortie d'habitat insalubre) vers un logement autonome.

➔ Calendrier fédéral

21 Juin 2005 - Paris :

Assemblée Générale de la FNC Pact Arim

17 et 18 Octobre 2005

Rencontre nationale du Mouvement à Rennes

sur le thème :
Développer l'offre locative privée à loyers maîtrisés : un défi de société



Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat

Une publication éditée par : FNC Pact Arim - Directeur : Georges Cavalier

Conception, rédaction : FL Communication

Impression : Aposit

Illustration : Chéreau

Fédération Nationale des Centres Pact Arim :

27, rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris - Tél. : 01 42 81 97 70